

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2022**  
**COMMUNE DE BUCEY-EN-OTHE**

La réunion a débuté le 7 octobre 2022 à 19h30 sous la présidence du Maire, M DESROUSSEAUX Pascal.

**Membres présents :**

Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse  
Mme DESROUSSEAUX Marie-Christine  
M DESROUSSEAUX Pascal  
Mme DUCOVAT Delphine  
M PROVENCE Gérard  
M VICQUERY Aurélio

**Membres absents représentés :**

Mme CLAEREBOU Rolande Pouvoir donné à M PROVENCE Gérard  
Mme CONVERT Delphine Pouvoir donné à Mme DESROUSSEAUX Marie-Christine  
Mme VALTON Laura Pouvoir donné à Mme DUCOVAT Delphine

**Membres absents :**

M COCHET Gérard  
Mme MANIERE Isabelle

Secrétaire de séance : Mme DUCOVAT Delphine

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

2022\_41 - Recours à une agence d'intérim pour le remplacement de l'agent technique  
2022\_42 - Demande de DETR : Travaux de restauration de l'église  
2022\_43 - Demande de DETR : Travaux de la rue Saint Abdon  
2022\_44 - Demande de DETR : Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur l'ensemble de la commune  
2022\_45 - Demande de fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole : Travaux de restauration de l'église  
2022\_46 - Demande de fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole : Travaux de la rue Saint Abdon  
2022\_47 - Demande de fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole : Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur l'ensemble de la commune  
2022\_48 - Demande de subvention auprès de la Région: Travaux de restauration de l'église  
2022\_49 - Demande de subvention auprès de la Région : Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur l'ensemble de la commune  
2022\_50 - Demande de subvention auprès du Département: Travaux de la rue Saint Abdon  
- Questions diverses

---

|                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2022/41 - Recours à une agence d'intérim pour le remplacement de l'agent technique</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission du seul agent technique en poste dans notre collectivité, il convient de recourir à une agence d'intérim

pour recruter un agent technique polyvalent, le temps d'effectuer la vacance d'emploi obligatoire de deux mois.

Monsieur le Maire précise qu'une vacance ainsi qu'une offre d'emploi a été faite auprès du Centre de gestion pour un recrutement sur poste permanent d'un titulaire de la fonction publique ou un contractuel de droit public, à partir du 1<sup>er</sup> février 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De recourir à une agence d'intérim pour recruter un agent technique polyvalent sur la période du 11 octobre au 10 novembre 2022, renouvelable en fonction des besoins jusqu'au 31 janvier 2023.

### 9 voix pour

|                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|
| <b>2022/42 - Demande de DETR : Travaux de restauration de l'église</b> |
|------------------------------------------------------------------------|

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de travaux de restauration de l'église, il convient de déposer un dossier de demande de DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- DE REALISER ces travaux sous condition que les subventions accordées permettent cette dépense ;
- DE PREVOIR une enveloppe budgétaire d'environ **710 000** euros au budget 2023 pour réaliser ce projet ;
- DE CHARGER le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès de la Préfecture pour une demande de Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux, visant à aider les communes pour les projets d'investissements et favorisant le développement ou le maintien des services public en milieu rural ;

### 9 voix pour

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>2022/43 - Demande de DETR : Travaux de la rue Saint Abdon</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de travaux de voirie sur la rue de la Croix de Saint Abdon, il convient de déposer un dossier de demande de DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- DE REALISER ces travaux sous condition que les subventions accordées permettent cette dépense ;
- DE PREVOIR une enveloppe budgétaire d'environ **155 000** euros au budget 2023 pour réaliser ce projet ;
- DE CHARGER le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès de la Préfecture pour une demande de Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux, visant à aider les communes pour les projets d'investissements et favorisant le développement ou le maintien des services public en milieu rural ;

## 9 voix pour

### 2022/44 - Demande de DETR : Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur l'ensemble de la commune

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé auprès du SDEA pour le renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur l'ensemble de la commune et que cette dépense est éligible à la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- DE REALISER ces travaux sous condition que les subventions accordées permettent cette dépense ;
- DE PREVOIR une enveloppe budgétaire d'environ **26 000** euros au budget 2023 pour réaliser ce projet ;
- DE CHARGER le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès de la Préfecture pour une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, visant à aider les communes pour les projets d'investissements et favorisant le développement ou le maintien des services public en milieu rural ;
- D'ADOPTER le plan de financement suivant ;

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Montant total des travaux H.T. | 24 800 €        |
| Prévision pour risques - 5%    | 1 240 €         |
| DETR - 30%                     | 7 812 €         |
| Fonds de concours TCM – 20%    | 5 208€          |
| Autofinancement                | <b>13 020 €</b> |

## 9 voix pour

### 2022/45 - Demande de fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole : Travaux de restauration de l'église

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de travaux de restauration de l'église, il convient de déposer une demande de fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- DE REALISER ces travaux sous condition que les subventions accordées permettent cette dépense ;
- DE PREVOIR une enveloppe budgétaire d'environ **710 000** euros au budget 2023 pour réaliser ce projet ;

- DE CHARGER le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès de Troyes Champagne Métropole pour une demande de fonds de concours, visant à aider les communes pour les projets d'investissements;
- D'ADOPTER le plan de financement suivant :

|                                                                            |          |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|
| Montant prévisionnel H.T.                                                  | 563 000€ |
| Prévision pour risques 5%                                                  | 28 150€  |
| Subvention DETR (20%)                                                      | 118 230€ |
| Fonds de concours de TCM<br>(20% des travaux de couverture +<br>parapluie) | 28 140€  |
| Subvention de la Région phase 1                                            | 50 000€  |
| Subvention de la Région phase 2                                            | 50 000€  |
| Subvention du Département                                                  | 141 876€ |
| Abondement de la Fondation du<br>Patrimoine                                | 29 557€  |
| Subvention de la Sauvegarde de l'Art<br>Français                           | 25 000€  |
| Autofinancement (TVA comprise)                                             | 266 577€ |
| Montant des travaux T.T.C.                                                 | 709 380€ |

## 9 voix pour

### 2022/46 - Demande de fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole : Travaux de la rue Saint Abdon

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de travaux de voirie sur la rue de la Croix de Saint Abdon, il convient de déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- DE REALISER ces travaux sous condition que les subventions accordées permettent cette dépense ;
- DE PREVOIR une enveloppe budgétaire d'environ **155 000** euros au budget 2023 pour réaliser ce projet ;
- DE CHARGER le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès de Troyes Champagne Métropole;
- D'ADOPTER le plan de financement suivant :

|                                                                                                                                                                                                     |                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Montant prévisionnel H.T.                                                                                                                                                                           |                                                     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux</li> <li>• Frais d'étude</li> <li>• Relevé topographique</li> <li>• TCM : eaux pluviales</li> <li>• Département : renforcement chaussée</li> </ul> | 170 000€<br>17 000€<br>1 287€<br>37 200€<br>23 400€ |

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| TOTAL A LA CHARGE DE LA COMMUNE H.T. | 127 687€ |
| Subvention DETR (30%)                | 38 306€  |
| Fonds de concours de TCM (20%)       | 25 537€  |
| Département (travaux)                | 7 000€   |
| Département (frais d'étude)          | 4 572€   |
| Autofinancement (TVA comprise)       | 77 809€  |
| Montant des travaux T.T.C.           | 153 224€ |
| A LA CHARGE DE LA COMMUNE            |          |

## 9 voix pour

### 2022/47 - Demande de fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole : Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur l'ensemble de la commune

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé auprès du SDEA pour le renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur l'ensemble de la commune et que cette dépense est éligible au fonds de concours attribué par Troyes Champagne Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- DE REALISER ces travaux sous condition que les subventions accordées permettent cette dépense ;
- DE PREVOIR une enveloppe budgétaire d'environ **26 000** euros au budget 2023 pour réaliser ce projet ;
- DE CHARGER le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès de la Préfecture pour une demande auprès de Troyes Champagne Métropole ;
- D'ADOPTER le plan de financement suivant ;

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Montant total des travaux H.T. | 24 800 €        |
| Prévision pour risques - 5%    | 1 240 €         |
| DETR - 30%                     | 7 812 €         |
| Fonds de concours TCM – 20%    | 5 208€          |
| Autofinancement                | <b>13 020 €</b> |

## 9 voix pour

#### 2022/48 - Demande de subvention auprès de la Région: Travaux de restauration de l'église

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de travaux de restauration de l'église, il convient de déposer une demande de subvention auprès de la région pour les deux phases de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- DE REALISER ces travaux sous condition que les subventions accordées permettent cette dépense ;
- DE PREVOIR une enveloppe budgétaire d'environ **710 000** euros au budget 2023 pour réaliser ce projet ;
- DE CHARGER le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès de la Région pour une demande de subvention pour chacune des phases ;
- D'ADOPTER le plan de financement suivant :

|                                                                            |          |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|
| Montant prévisionnel H.T.                                                  | 563 000€ |
| Prévision pour risques 5%                                                  | 28 150€  |
| Subvention DETR (20%)                                                      | 118 230€ |
| Fonds de concours de TCM<br>(20% des travaux de couverture +<br>parapluie) | 28 140€  |
| Subvention de la Région phase 1                                            | 50 000€  |
| Subvention de la Région phase 2                                            | 50 000€  |
| Subvention du Département                                                  | 141 876€ |
| Abondement de la Fondation du<br>Patrimoine                                | 29 557€  |
| Subvention de la Sauvegarde de l'Art<br>Français                           | 25 000€  |
| Autofinancement (TVA comprise)                                             | 266 577€ |
| Montant des travaux T.T.C.                                                 | 709 380€ |

#### 9 voix pour

#### 2022/49 - Demande de subvention auprès de la Région : Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur l'ensemble de la commune

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de travaux de voirie sur la rue de la Croix de Saint Abdon, il convient de déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- DE REALISER ces travaux sous condition que les subventions accordées permettent cette dépense ;
- DE PREVOIR une enveloppe budgétaire d'environ **155 000** euros au budget 2023 pour réaliser ce projet ;
- DE CHARGER le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès du conseil départemental ;

- D'ADOPTER le plan de financement suivant :

|                                                                                                                                                                                                     |                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Montant prévisionnel H.T.                                                                                                                                                                           |                                                     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux</li> <li>• Frais d'étude</li> <li>• Relevé topographique</li> <li>• TCM : eaux pluviales</li> <li>• Département : renforcement chaussée</li> </ul> | 170 000€<br>17 000€<br>1 287€<br>37 200€<br>23 400€ |
| TOTAL A LA CHARGE DE LA COMMUNE H.T.                                                                                                                                                                | 127 687€                                            |
| Subvention DETR (30%)                                                                                                                                                                               | 38 306€                                             |
| Fonds de concours de TCM (20%)                                                                                                                                                                      | 25 537€                                             |
| Département (travaux)                                                                                                                                                                               | 7 000€                                              |
| Département (frais d'étude)                                                                                                                                                                         | 4 572€                                              |
| Autofinancement (TVA comprise)                                                                                                                                                                      | 77 809€                                             |
| Montant des travaux T.T.C.                                                                                                                                                                          | 153 224€                                            |
| A LA CHARGE DE LA COMMUNE                                                                                                                                                                           |                                                     |

## 9 voix pour

**2022/50 - Demande de subvention auprès du Département: Travaux de la rue Saint Abdon**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur l'ensemble de la commune :

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- La « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- La « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> octobre 1974.

Les travaux précités incombent au SDEA. Ils comprennent :

- Le remplacement sur supports existants à conserver de 65 luminaires vétustes par des luminaires fonctionnels d'éclairage public avec appareillage de classe 2 à LEDs,
- Le remplacement sur supports existants à conserver de 8 luminaires vétustes par des luminaires décoratifs avec appareillage de classe 2 à LED,
- L'adaptation des dispositifs électriques dans les commandes d'éclairage public concernées par les travaux,
- La fourniture et pose en parallèle de la ligne aérienne basse tension, d'une ligne aérienne d'éclairage public physiquement et électriquement séparée, en câble isolé de section 2x25<sup>2</sup> aluminium pour mise en conformité de l'installation communale d'éclairage public.
- La création d'un réseau souterrain d'éclairage public nécessaire à l'alimentation des foyers lumineux précités.

Selon les dispositions des délibérations n°15 du 10 décembre 2021 et n°11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 49 600,00 euros, et la contribution communale serait égale à 50% de cette dépense (soit 24 800,00 euros).

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-16 du Code générale des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Comme le permettent es articles L4531-1 et L4531-2 du Code du travail aux communes de moins de 5000 habitants, il est possible de confier au maître d'œuvre du SDEA le soin de désigner le ou les coordonnateurs éventuellement nécessaires pour l'hygiène et la sécurité du chantier.

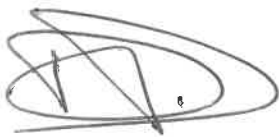
Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire,
- S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°15 du 10 décembre 2021 et n°11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 24 800,00 euros.
- S'ENGAGE à inscrire au budgets correspondants les crédits nécessaires ?
- DEMANDE au SDEA de désigner s'il y a lieu, le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission. PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

## 9 voix pour

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Mme DUCOVAT Delphine  
Secrétaire de séance



M DESROUSSEaux Pascal,  
Maire

